



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 67191

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le refus de la Russie de négocier un accord de paix avant la reddition complète des Tchétchènes. Ainsi, la recrudescence des attaques contre les forces russes et l'absence de solutions pacifiques risqueraient de nouveau de fragiliser la stabilité politique de la région. Il lui demande ce qu'il entend faire pour faciliter un accord de paix.

Texte de la réponse

Les préoccupations de la France sur la situation en Tchétchénie sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue franco-russe. Ce fut le cas récemment lors de la visite du Premier ministre en Russie les 22 et 23 octobre derniers à l'occasion du séminaire gouvernemental franco-russe. Elles le sont également dans le cadre européen, et le sommet EU-Russie du 3 octobre dernier à Bruxelles a été l'occasion pour l'Union de redire l'urgence à ses yeux d'une solution politique au conflit. La France veille à la mise en oeuvre des engagements pris par la Russie lors du sommet d'Istanbul de 1999. Un accord est intervenu entre l'OSCE et la Russie pour le retour du groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie, effectif depuis le 15 juin dernier. Le conseil ministériel de l'OSCE à Bucarest, les 3 et 4 décembre, aura permis de dresser un premier bilan, six mois après sa reprise d'activité, et de réfléchir à la nature du mandat du groupe d'assistance pour l'année 2002. Au sein de la commission des droits de l'homme des Nations unies, la France a activement contribué à l'adoption, le 20 avril dernier, d'une résolution rappelant la préoccupation de la communauté internationale devant la lenteur des procédures judiciaires et l'impunité des personnes coupables de violations des droits de l'homme. Il ne peut en effet y avoir de paix sans justice. La France soutient également les efforts du Conseil de l'Europe pour relancer le dialogue politique en Tchétchénie. A l'initiative du commissaire aux droits de l'homme, M. Gil-Robles, se tiendront fin novembre à Strasbourg deux séminaires rassemblant des représentants russes et des envoyés tchétchènes. La France souhaite que ces séminaires contribuent à l'instauration d'un climat de dialogue. La France se réjouit de la prorogation du mandat, jusqu'à la fin de l'année 2001, de la mission des experts du Conseil de l'Europe auprès du bureau du Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie, M. Kalamanov, chargé de veiller au respect des droits de l'homme et des droits et libertés civils en République tchétchène. Elle soutiendra naturellement la prolongation de ce mandat jusqu'en avril 2002, étant donné la contribution de ces experts à la restauration de l'Etat de droit et au respect des droits de l'homme. Enfin, la France a pris bonne note de l'annonce faite par les autorités russes de retirer de Tchétchénie la majorité de ses troupes en avril 2002 et de l'ouverture d'un dialogue entre MM. Kazantsev, représentant plénipotentiaire du Président Poutine dans l'arrondissement fédéral du sud, et Zakaïev, représentant du leader indépendantiste tchétchène, M. Aslan Maskhadov, suite à l'appel du Président Poutine du 24 septembre dernier. S'il convient de rester prudents sur les chances de voir ce dialogue se poursuivre et sur les résultats que l'on peut en attendre, cette évolution va dans le sens d'une solution politique qui doit être encouragée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67191

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5702

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7397